

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Equip EHV 1,4, suspension injectable pour chevaux et poneys

2. Composition

Substances actives :

EHV₁ inactivé, souche 438\77 : RP $\geq$ 1*

EHV₄ inactivé, souche 405\76 : RP $\geq$ 1*

* Puissance Relative en comparaison avec un vaccin de référence qui a été démontré efficace chez des chevaux

Adjuvant :

Carbopol

3. Espèces cibles

Chevaux et poneys.

4. Indications d'utilisation

Immunisation active des chevaux et des poneys sains, destinée à diminuer les symptômes respiratoires et les excrétions virales provoqués par l'infection par l'herpesvirus équin de types 1 et 4 et à diminuer l'incidence des avortements dus à une infection par l'EHV-1.

Début de l'immunité : Après l'achèvement de la primovaccination, la présence d'anticorps a été démontrée dans un délai de 2 semaines et la protection contre une exposition virale a été démontrée dans un délai de 3 semaines.

Durée de l'immunité : 6 mois.

5. Contre-indications

Aucune

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Les désinfectants peuvent rendre le vaccin inactif.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Mentionnez que le vaccin contient du carbopol.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement:

Sans objet.

Gestation et lactation:

Le vaccin peut être administré à chaque stade de la gestation et au cours de la période de lactation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Incompatibilités majeures:

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Chevaux et poneys.

Très fréquent (>1 animal / 10 animaux traités):
Gonflement local au site d'injection ¹
Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités):
Augmentation de la température rectal ²
Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités):
Raideurs, anorexie, léthargie
Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):
Une réaction d'hypersensibilité ³

¹ Normalement, ce gonflement local ne mesure pas plus de 5 cm de diamètre et disparaît dans les quelques jours à 6 jours après la vaccination. Ces signes cliniques se résorbent généralement sans traitement.

² Cette augmentation transitoire persistant jusqu'à 2 jours après administration et ne dépassant pas 1,7°C. Ces signes cliniques se résorbent généralement sans traitement.

³ Dans ces cas, un traitement approprié est recommandé.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Posologie :

Par animal, utilisez 1 dose (= 1,5 ml) de vaccin par vaccination.

Voie d'administration :

Intramusculaire profonde

Schéma de vaccination recommandé pour la vaccination contre les symptômes respiratoires :

Primovaccination : Une seule dose à partir de l'âge de 5 à 6 mois, suivie par une seconde injection 4 à 6 semaines plus tard.

En cas de risque élevé d'infection, par exemple lorsqu'un poulain n'a pas ingéré suffisamment de colostrum ou en cas de risque d'exposition précoce à des infections naturelles par l'EHV-1 ou l'EHV-4, la vaccination peut être effectuée plus tôt. Dans un tel cas, administrez une seule dose à l'âge de 3 à 4 mois, suivie par la primovaccination complète susmentionnée à l'âge de 5 à 6 mois.

Rappel : Après la primovaccination, administrez une seule dose tous les 6 mois.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Schéma de vaccination recommandé contre l'avortement chez les juments gravides :

Afin de réduire le risque d'avortement dû à une infection par l'EHV-1, les juments gravides doivent être vaccinées au cours des 5e, 7e et 9e mois de la gravidité. Administrez une seule dose de 1,5 ml au cours de chaque vaccination. La vaccination de toutes les juments dans le groupe peut fortement favoriser l'efficacité du vaccin.

Les anticorps maternels peuvent avoir un effet défavorable sur le résultat de la vaccination.

10. Temps d'attente

Zéro jour

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C)

Protéger des rayons directs du soleil.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après {Exp}. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V172733

Flacon en verre de type I de 1,5 ml (= 1 dose) avec bouchon en caoutchouc butyle et capsule en aluminium. Boîte de 10 x 1 dose.

Boîte de 10 seringues stériles à usage unique (21 G x 1,5").

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Février 2023

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Zoetis Belgium

Rue Laid Burniat, 1

B-1348 Louvain-la-Neuve

Fabricant responsable de la libération des lots:

Zoetis Manufacturing & Research Spain, S.L.

Ctra. Camprodon s/n "La Riba"

17813 Vall de Bianya (Girona)

Espagne

ou

Zoetis Belgium

Rue Laid Burniat, 1

B-1348 Louvain-la-Neuve

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

Zoetis Belgium SA

Mercuriusstraat 20

1930 Zaventem

Belgique

Tél: +32 (0) 800 99 189